Dossier de presse

L'école inclusive une priorité

Une opération de sensibilisation au handicap pour les collégiens, dans toute la France.

RÉUNICA

Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap

APF Association des Paralysés de France

Unapei

CCAH Le Comité National Coordination Action Handicap
Association reconnue d'utilité publique

Sommaire

Partie I

L'opération « l'école inclusive, une priorité » : la diversité au programme des collégiens P. 1

- Un projet destiné aux collégiens porté par le CCAH, Réunica … et les trois principales associations du secteur du handicap françaises P. 1
- Une édition spéciale de « Mon Quotidien » P. 1
- Plus qu'une campagne, une rencontre-clé pour mieux comprendre et vivre la diversité P. 1

Partie II

Sondage Réunica / Ifop : Des collégiens qui plébiscitent l'inclusion scolaire… mais dont les appréhensions persistent face au handicap P. 2

- Des jeunes à l'aise avec le handicap mais qui ont besoin d'être informés P. 2
- L'école pour tous : une évidence, qui réclame la mobilisation de tous P. 3

Partie III

L'école inclusive : une scolarisation pour chacun, adaptée à tous P. 3

- Une école qui prend en compte les différences, et par là même le handicap P. 3
- Intégration / inclusion : quelles différences ? P. 3
- Promouvoir une école inclusive, qu'est-ce que c'est ? P. 4
- L'accessibilité physique et pédagogique, les deux piliers de l'école inclusive P. 4
- Une école inclusive, c'est une école accessible d'un point de vue physique P. 4
- Une école inclusive, c'est aussi une école accessible d'un point de vue pédagogique P. 4

Présentation des cinq associations P. 5

Photo de couverture © Magali Samacher

Partie I

L'opération « l'école inclusive, une priorité » : la diversité au programme des collégiens

A partir du 3 décembre 2013, Journée internationale des personnes handicapées, l'école inclusive pour les jeunes handicapés est au programme des collégiens de France. C'est en tout cas l'intention des 5 partenaires qui proposent aux intervenants associatifs et aux collèges un dispositif de sensibilisation des jeunes pour que la différence ne soit plus un handicap.

Un projet destiné aux collégiens porté par le CCAH, Réunica … et les trois principales associations du secteur du handicap françaises

La Fédération des APAJH, l'APF, l'Unapei, le CCAH et le groupe de protection sociale Réunica ont décidé cette année d'agir ensemble pour communiquer massivement auprès des collégiens, une tranche d'âge sensible et rarement touchée par les campagnes nationales des trois associations.
Pourquoi s'adresser aux collégiens ? Parce que c'est à ce niveau du système éducatif que les jeunes s'affirment et qu'ils peuvent, s'ils sont bien accompagnés, se forger une opinion positive sur les personnes en situation de handicap. En effet, c'est souvent à ce moment charnière que les processus d'identification rendent plus difficile l'acceptation de la différence. Conséquence : les élèves en situation de handicap, adolescents eux aussi, peuvent vivre de façon particulièrement douloureuse cette période et se sentir vite exclus. A un moment où fleurissent les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans les collèges et les unités d'enseignement dans les IME, préparer les esprits pour que tous réfléchissent et s'acceptent tels qu'ils sont est donc particulièrement important pour rendre effective l'inclusion scolaire.

Mon Quotidien
www.playbac.fr
Édition spéciale réalisée avec Réunica, l'APAJH, l'APF, l'Unapei et le CCAH
28 novembre 2013
UNE ÉCOLE POUR TOUS, C'EST POSSIBLE !
Le 3 décembre, c'est la Journée internationale des personnes handicapées. Aujourd'hui, l'école a pour mission d'accueillir tous les élèves, quelles que soient leurs différences. Qu'en est-il ? Lire p. 3.
ÉCOLE p. 4-5
Une école adaptée profite à tous. On y apprend à se connaître et à mieux vivre tous ensemble.
PAROLES p. 9
Des élèves handicapés racontent comment ils participent à toutes les activités de leur collège.
73% des Français considèrent que la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'aller à l'école, de travailler et d'avoir une vie sociale favorise l'égalité entre tous les êtres humains.

Une édition spéciale de « Mon Quotidien »

Une édition spéciale du journal Mon Quotidien est largement diffusée à près de 450 000 exemplaires. Intitulée « une école pour tous, c'est possible », elle présente les différentes formes de handicap, les dispositifs d'inclusion scolaire, ainsi que des témoignages de jeunes et d'enseignants. Les 70 000 abonnés du journal, comme les professeurs d'histoire géographie de 6e et 5e, les documentalistes, les enseignants coordonnateurs de collèges…tout le monde reçoit cette «mise en bouche », à distribuer en classe. Mise en bouche, car si ce support est déjà un moyen essentiel pour informer et sensibiliser de nombreuses classes, l'action centrale du dispositif est bien la rencontre entre bénévoles associatifs et jeunes.

Plus qu'une campagne, une rencontre-clé pour mieux comprendre et vivre la diversité

La campagne « L'école inclusive, une priorité » est basée sur un principe central : les échanges participatifs. Les enseignants peuvent mobiliser un bénévole issu de l'APAJH, de l'APF ou de l'Unapei, à qui il est remis un « guide de l'anima-

teur » afin d'organiser des sessions de sensibilisation. Le site www.ecole-inclusive.org constitue un point d'ancrage pour les professeurs comme pour les bénévoles de toute la France.

Les séances sont séquencées en plusieurs temps :

- L'expérience collective, la « mosaïque des personnalités » : une séquence ludique qui démarre avec un « test de personnalité» à l'issue duquel chacun reçoit des autocollants de couleurs différentes en fonction de ses réponses. Puis, tous sont invités à composer ensemble une mosaïque colorée illustrant concrètement ce qu'est la diversité. Elle a pour but d'engager la réflexion sur le collectif et l'inclusion.
- les échanges autour des 6 affiches : Ces posters qui déclinent six grands principes indispensables pour créer une école inclusive servent de supports aux échanges et resteront en classe. L'animateur pose des questions aux jeunes pour lancer le débat. Exemples : C'est quoi, être différent ? ; Est-ce que l'on apprend tous de la même façon ? ; Peut-on vivre à côté les uns des autres sans s'entraider ? etc. Avec les affiches et leurs slogans, l'objectif est d'amener petit à petit les jeunes à réfléchir autour du thème de l'école inclusive, où chaque élève, qu'il soit en situation de handicap ou non, bénéficie d'une scolarisation et d'un accompagnement éducatif adaptés à ses besoins.

Partie II

Sondage Réunica/Ifop : Des collégiens qui plébiscitent l'inclusion scolaire… mais dont les appréhensions persistent face au handicap

Avec l'appui de l'APAJH, de l'APF, de l'Unapei et du CCAH, Réunica, dans le cadre du lancement de l'opération « l'école inclusive, une priorité », a réalisé avec l'Ifop un sondage auprès de 503 collégiens âgés de 10 à 15 ans *, afin de recueillir leur opinion sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les interviews, qui se sont déroulés du 6 au 12 novembre 2013, posent un constat sans appel : les jeunes, pour qui le handicap est un fait ordinaire, sont prêts pour une école pour tous, avec tous !

Pour 97% d'entre eux, être scolarisé avec un élève en situation de handicap ne constitue pas un frein pour l'apprentissage.

■ Des jeunes à l'aise avec le handicap mais qui ont besoin d'être informés

Les collégiens interrogés démontrent une **préoccupation importante par rapport à la problématique de la diversité à l'école**. Dans le cadre scolaire, 62 % d'entre eux se disent préoccupés par le racisme, 59% par la question du handicap et 51% par le sujet de l'égalité entre les filles et les garçons. La discrimination, notamment vis-à-vis du handicap, semble apparaître pour eux comme un fait difficilement compréhensible, puisque les collégiens sont à l'aise avec le handicap, qui est pour eux un fait banal. A la question : « si tu es / étais scolarisé avec un élève en situation de handicap », 93% déclarent qu'ils sont /

seraient à l'aise avec lui. **Pour 65% des jeunes interviewés, accueillir un élève en situation de handicap ne change rien**, voire constitue une richesse (pour 32% d'entre eux). Pour 54% des jeunes, rien ne pourrait empêcher d'aller à la rencontre d'un élève en situation de handicap.

Néanmoins, certains freins demeurent. A la question « qu'est-ce qui t'empêche ou pourrait t'empêcher d'aller à la rencontre d'un élève en situation de handicap, 25% des collégiens déclarent ne pas être certains de pouvoir l'aider, 21% ont peur de ne pas le comprendre ou de ne pas savoir communiquer avec lui, tandis que le regard des autres reste une barrière pour 10%.

■ L'école pour tous : une évidence, qui réclame la mobilisation de tous

Pour les collégiens interrogés, intégrer les élèves en situation de handicap est un atout pour le vivre ensemble. Pour 95% d'entre eux, c'est un premier pas vers une meilleure intégration et pour 94%, cela permet de changer le regard sur le handicap. Les jeunes s'expriment ainsi massivement en faveur d'une école pour tous. **81% d'entre eux réfutent la thèse selon laquelle intégrer les élèves en situation de handicap au collège, c'est beaucoup de difficultés pour peu de résultats**. 88% ne sont pas d'accord avec le fait que les élèves en situation de handicap doivent rester dans des écoles séparées. L'école inclusive, définie comme l'idée d'adapter l'école pour tous les enfants quelles que soient leurs différences, est considérée comme possible pour 87 % des élèves. **Plus de la moitié (52%) considère l'école inclusive comme possible, à condition que tout le monde se mobilise**.

** Méthodologie : ce sondage a été réalisé dans le cadre d'une étude ad'hoc online et auto administrée, auprès d'un échantillon national représentatif de 503 collégiens âgés de 10 à 15 ans. L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, région et catégorie d'agglomération).*

Partie III

L'école inclusive : une scolarisation pour chacun, adaptée à tous

L'opération « une école inclusive, une priorité » prend toute sa place dans le cadre des actions en faveur de l'inclusion menées par les associations représentatives des personnes handicapées. Une société inclusive est une société qui s'adapte aux différences et, ainsi, garantit les conditions de citoyenneté de chacun et tous. L'inclusion permet donc de faire bouger les lignes pour accueillir les personnes en situation de handicap, dans l'intérêt de tous, car ce qui est utile au handicap l'est pour la société tout entière. Ainsi, la construction d'une école inclusive concerne non seulement tous les types de handicap, mais aussi tous les élèves. Elle repose non seulement sur le développement de mesures visant à garantir l'accessibilité physique des locaux, mais aussi sur des initiatives concourant à garantir l'accessibilité pédagogique des enseignements.

■ Une école qui prend en compte les différences, et par là même le handicap

• Intégration / inclusion : quelles différences ?

L'inclusion va au-delà du concept d'intégration pour plusieurs raisons. Avec l'inclusion, c'est à la société de s'adapter aux différences, alors qu'avec l'intégration, c'est aux personnes potentiellement discriminées de fournir des efforts pour accéder à une appartenance pleine et entière de la

société. Aussi, l'inclusion permet de développer une réflexion transversale de la diversité. Elle propose des modes d'actions « sur-mesure », qui répondent non seulement aux questions posées par le handicap, mais aussi à celles posées par toutes les différences.

- **Promouvoir une école inclusive, qu'est-ce que c'est ?**

Promouvoir une école inclusive, c'est une reconnaissance des différences, et non pas seulement du handicap. C'est soutenir une école ouverte à tous qui s'adapte aux enfants quels que soient leurs difficultés et besoins, une école capable de développer les compétences de chacun. C'est une école qui ne demande pas à l'élève de s'adapter pour être scolarisé, mais qui évolue. Elle prend en compte l'hétérogénéité d'une classe, fait bouger ses propres lignes pour apprendre à tous ceux qu'elle accueille, faisant ainsi un vrai pied de nez à la tradition élitiste française. C'est une piste pédagogique qui bénéficie à tous et ne rend plus nécessaire de prendre des mesures particulières pour les élèves en situation de handicap.

L'accessibilité physique et pédagogique, les deux piliers de l'école inclusive

- **Une école inclusive, c'est une école accessible d'un point de vue physique**

À presque un an de l'échéance d'accessibilité du 1er janvier 2015, le niveau d'acessibilité des établissements scolaires reste encore très préoccupant. En effet, en 2012, seuls 52% des écoles primaires [1] étaient accessibles aux enfants en situation de handicap.
Une autre étude [2] concernant les collèges montre que les refus d'élèves en situation de handicap sensoriel pour des raisons de bâtiments ou équipements inadaptés sont très rares

Par contre, les situations de handicap moteur se voient plus fréquemment opposer une accessibilité inexistante ou insuffisante (116 cas recensés).
En outre, seuls 31% des collèges et 44% des lycées disent avoir déjà réalisé des travaux d'accessibilité.

- **Une école inclusive, c'est aussi une école accessible d'un point de vue pédagogique**

En 2011, 90% des enseignants ne s'estimaient pas assez formés au handicap, selon un sondage SE-UNSA. L'école inclusive passe donc par un premier impératif : la formation, à la fois initiale et continue. Elle doit permettre aux professeurs, comme à l'ensemble de la communauté éducative, de développer des méthodes variées et souples, ainsi que de mettre en œuvre des démarches et des approches différentes, à la fois individuelles et collectives.

Des méthodes et outils qui permettent de s'adapter aux besoins des élèves

- Simplification des consignes
- Utilisation de pictogrammes
- Adaptation de la quantité de travail
- Développement d'outils numériques (tablette tactile pour les troubles DYS, par exemple) ou audios (bibliothèque sonore)...

La mise en place d'une vraie logique de parcours est également essentielle pour créer une école inclusive. Il est en effet nécessaire de garantir une continuité entre les degrés d'enseignement, grâce notamment à un projet personnalisé de scolarisation « sur-mesure ». Enfin, le développement de synergies entre l'Education nationale et le secteur médico-social constitue également un levier efficace pour construire, avec tous, une école pour tous.

[1] Source : Baromètre APF de l'accessibilité 2012
[2] Étude de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements enseignants

Présentation des cinq partenaires

Créée en 1962, l'**APAJH** (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants … La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle…). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Plus d'informations sur : **www.apajh.org**

L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.
Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.
L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Plus d'informations sur : **www.apf.asso.fr**

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Créé en 1960, l'Unapei est le premier mouvement associatif français œuvrant pour la représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées mentales. Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres.
L'Unapei est un mouvement national qui fédère 550 associations présentes au niveau local (Apei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol…), départemental (Adapei, Udapei, Association tutélaire) et régional (Urapei).

L'Unapei en chiffres :
- 180 000 personnes handicapées accueillies
- 60 000 familles adhérentes des associations affiliées
- 3 100 établissements et services spécialisés
- 80 000 professionnels employés dans les associations et les établissements

Plus d'informations sur : **www.unapei.org**

Association reconnue d'utilité publique, le Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) regroupe tous les groupes de protection sociale, des mutuelles et entreprises adhérentes et les associations nationales du handicap, ensemble engagés depuis plus de 40 ans à l'élaboration de réponses concrètes pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Au côté de ses adhérents, le CCAH sélectionne et co-finance des projets d'accueil et de services, conçoit et anime des formations, apporte conseil et expertise, partage ses connaissances et diffuse les bonnes pratiques, bref, agit sur les idées dans l'action et par l'action. En 2012, les membres du CCAH ont accordé plus de 13 millions d'euros de subventions à 178 projets qui contribuent à améliorer le vivre ensemble.

Plus d'informations sur : **www.ccah.fr**

Réunica est un groupe de protection sociale, paritaire à but non lucratif, au service de l'intérêt général depuis 60 ans.

Réunica mène une politique volontariste en faveur des enfants et adultes en situation de handicap, qui s'articule, essentiellement, autour de 3 objectifs d'intervention :

- Faciliter l'inclusion sociale et scolaire des enfants en situation de handicap : financement de matériel adapté, aménagement du logement et soutien scolaire.
- Soutenir les familles : Actions de répit pour le parent (mère, père) d'enfants ou d'adultes en situation de handicap
- Favoriser Le départ en vacances : Participation aux frais de séjour adapté d'un adulte ou d'un enfant en situation de handicap

Réunica est membre du Comité national de Coordination Action Handicap.

Par ailleurs, la Fondation Réunica soutient des projets culturels dont l'objectif est de venir en aide aux personnes touchées par la maladie ou le handicap.

Plus d'informations sur : **www.reunica.com**

Contact presse

Sophie LEMAIRE
s.lemaire@apajh.asso.fr
01 44 10 23 48
06 30 43 60 01

Nelly STUL
n.stul@unapei.org
01 44 85 50 83
06 37 36 21 48

Evelyne WEYMANN
evelyne.weymann@apf.asso.fr
01 40 78 56 59
06 89 74 97 37